

I - VILLAGES NON DECOUPES

A. - VILLAGES E

Ce sont de petits villages de moins de 600 habitants dont on enquêtera toute la population au moment de l'enquête.

Vous devrez:

- 1.) Vérifier leur positionnement exact et le reporter sur la carte Michelin.
- 2.) Vérifier rapidement que la population du village est de moins de 600 personnes (il peut avoir grossi depuis 1975).

° Si vous estimez sa population à plus de 600 habitants, vous ferez un plan détaillé du village (indiquer le nombre de concessions, et si possible la population par îlot) et le plan de rattachement des campements avec la population permanente approximative de chacun des campements.

° S'il fait moins de 600 habitants, faites seulement un plan très sommaire du village et des campements qui s'y rattachent.

B. - VILLAGES M (600 à 2.500 habitants)

Ce sont des villages de taille moyenne (600 à 2.500 habitants) dans lesquels on enquêtera un district de 300 personnes en moyenne. Il s'agit donc ici de délimiter sur le terrain le district qui sera enquêté et d'en dessiner le plan.

- Qu'est-ce qu'un district d'enquête? Un district d'enquête est une portion de territoire comprenant 300 habitants en moyenne et très nettement délimité sur le terrain par des rues, par des cours d'eau ou tout autre point de repérage très caractéristique. Au vu du plan que vous dessinerez, n'importe quelle personne ne connaissant pas le village doit être capable de reconnaître sans erreur le district d'enquête. Si elle n'y parvient pas, votre délimitation est mauvaise ou votre plan est imprécis.

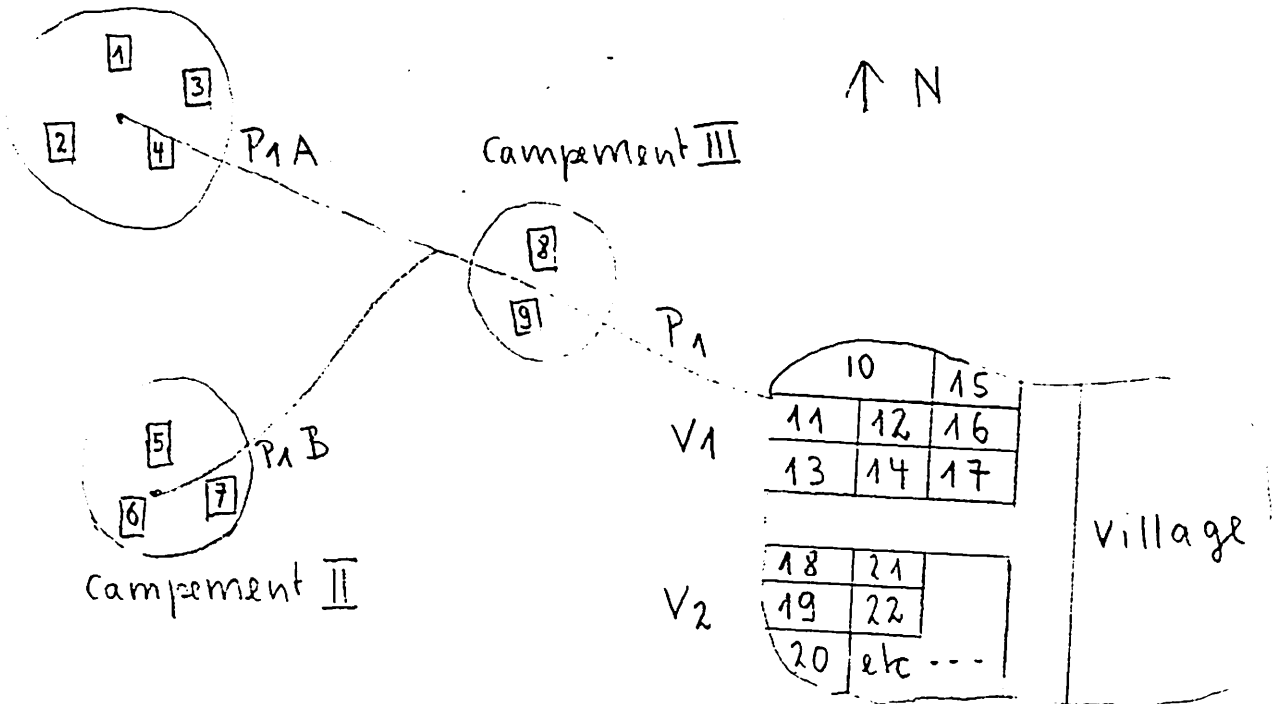
- Comment procéder sur le terrain?

- 1.) Dessinez d'abord un plan grossier du village et faites le plan de rattachement des campements. Indiquez le nord sur le plan.
- 2.) Lisez le chiffre porté à côté du M correspondant à votre village. Supposons que ce village soit marché M.1. Allez à l'extrémité Nord-Ouest du village (en tenant compte des campements). Entrez dans la concession située le plus au Nord-Ouest et demandez le nombre de personnes qui y habitent. S'il s'agit d'un campement, ne prenez en compte que les personnes qui n'ont pas d'habitation au village.

Faites ensuite la concession suivante en vous dirigeant vers le Sud-Ouest, et continuez conformément au dessin ci-dessous. Respectez les unités naturelles = terminez un campement avant de passer au suivant, terminez

un morceau de village bien délimité avant de passer au suivant. Quand vous êtes arrivés à un total de 300 personnes environ, vous avez un district d'enquête.

Campement I



Il faut maintenant le dessiner.

Mais attention:

Votre district doit être aisément repérable sur le terrain. Donc, vous ne pouvez pas couper en deux un campement ou un paté de maisons. Le district doit avoir en moyenne 300 personnes. En pratique il variera entre 200 et 300 personnes en fonction des difficultés de repérage géographique.

Exemples:

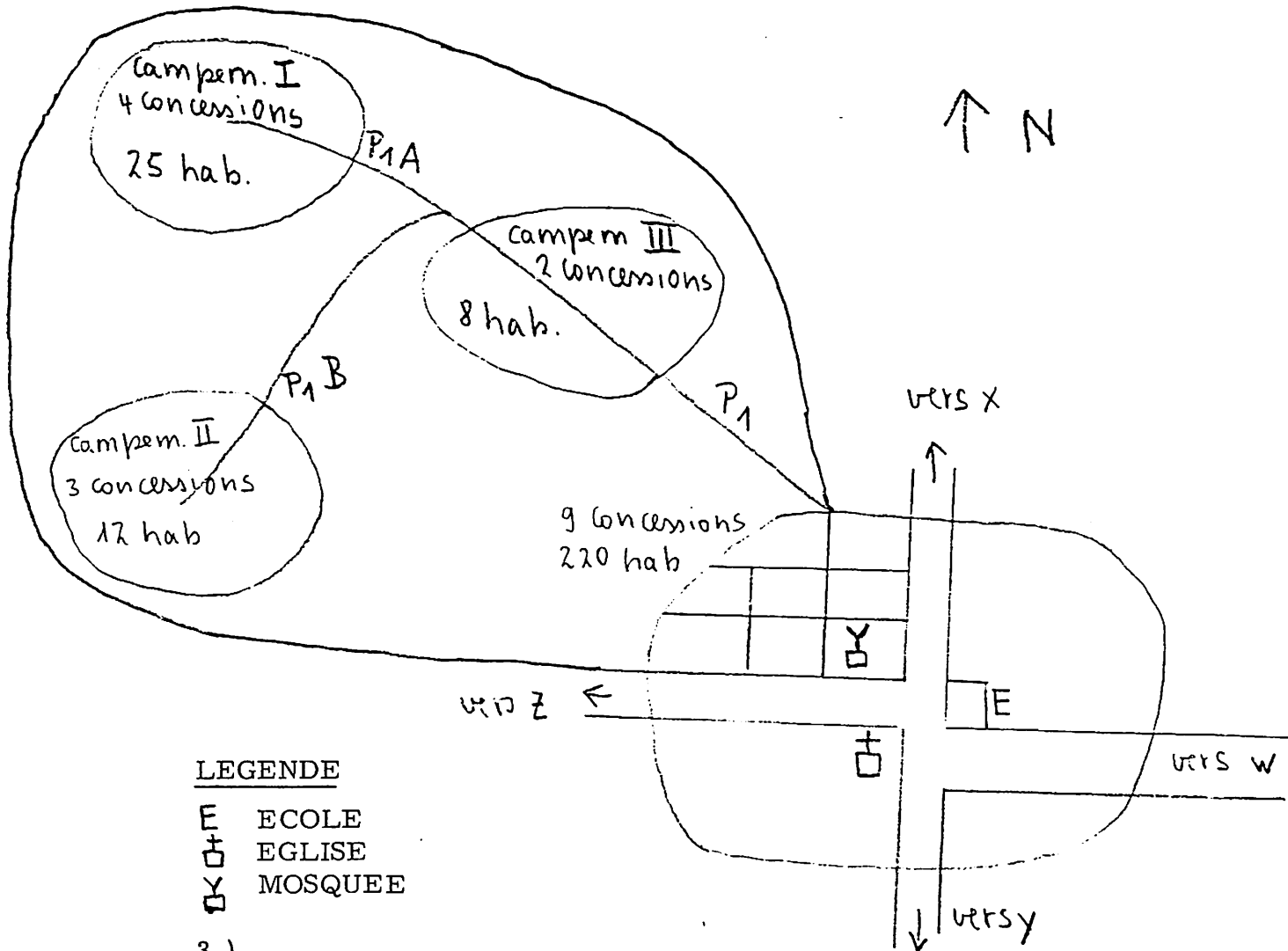
1.)

Sur un croquis ci-dessus, supposons que la population des campements soit de 210 personnes et que celle de V1 soit de 200 personnes. Vous constituerez votre district uniquement avec les 3 campements. Vous ferez un plan très précis du rattachement de ces campements au village et vous indiquerez pour chacun d'eux très clairement le nombre de concessions et le nombre approximatif d'habitants. Il est inutile de faire un plan détaillé du village.

2.)

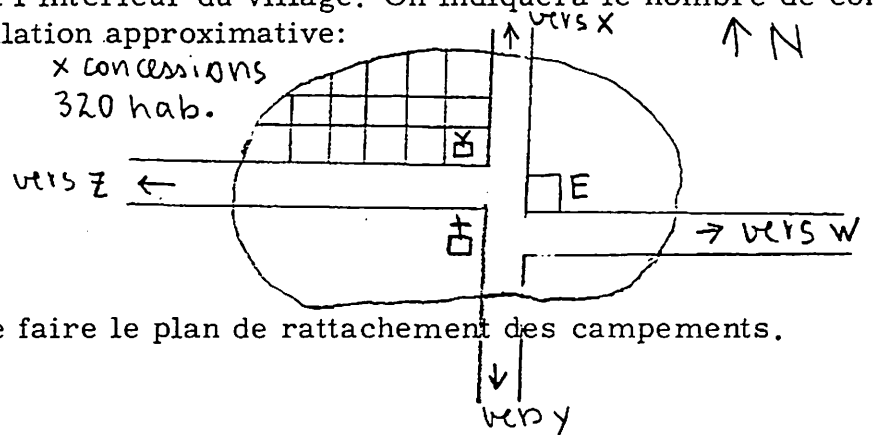
Supposons que la population des campements soit de 45 personnes et celle de V1 de 220 personnes. Le district d'enquête comprendra à la fois les 3 campements et V1. Vous ferez un plan très précis du rattachement et de ces campements au village et vous indiquerez pour chacun d'eux le nombre de concessions et le nombre approximatif d'habitants.

Vous ferez également un plan très précis de V1 en indiquant clairement sa délimitation, le nombre de concessions et sa population approximative. Le reste du village sera dessiné très sommairement. Vous entourerez au marker le district d'enquête. Votre plan se présentera ainsi:



3.)

Supposons que la population des campements s'élève à 45 personnes et celle de V1 à 320 personnes. La taille de V1 est très proche de 300. On considèrera donc que le district d'enquête se compose de V1 et on éliminera les campements. EN ce cas, on dessinera soigneusement le plan de V1 avec ses délimitations à l'intérieur du village. On indiquera le nombre de concessions et la population approximative:



Il n'est pas utile de faire le plan de rattachement des campements.

4.)

Supposons que la population des campements soit de 45 personnes, celle de V1 de 80 personnes et celle de V2 de 120 personnes. Pour être aussi voisine que possible de 300, la population du district d'enquête devra comprendre les campements + V1 + V2.

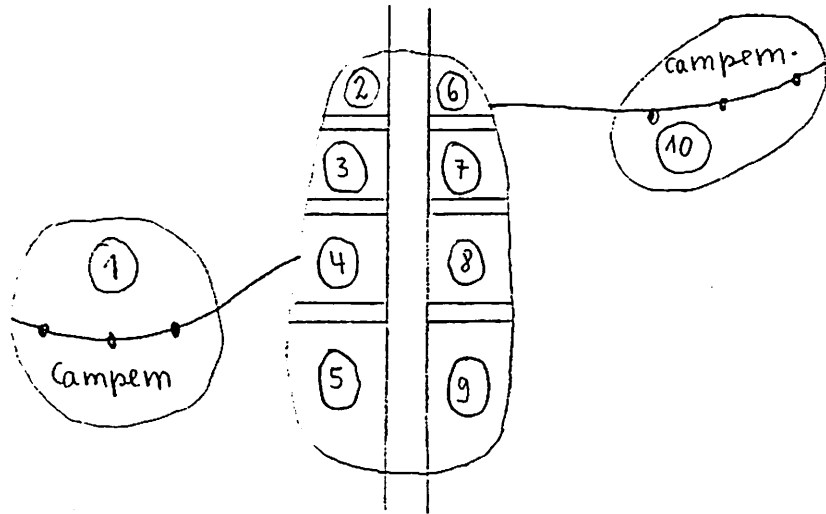
Vous procéderez comme en 2 ci-dessus, mais en ajoutant pour V2 le plan détaillé, le nombre de concessions et la population approximative.

Jusqu'à maintenant nous avons raisonné dans l'hypothèse où notre village était marqué M 1. Le 1 signifie que le district à délimiter est celui qui se trouve le plus au Nord-Ouest du village. - Supposons maintenant qu'il s'agisse de M 2.

On commencera par délimiter M 1, puis en suivant toujours le sens Nord --- Sud, Ouest --- Est, on délimitera M 2. S'il s'agit de M 3, on continuera après la délimitation de M 2, etc...., Conformément aux différents schémas ci-dessous.

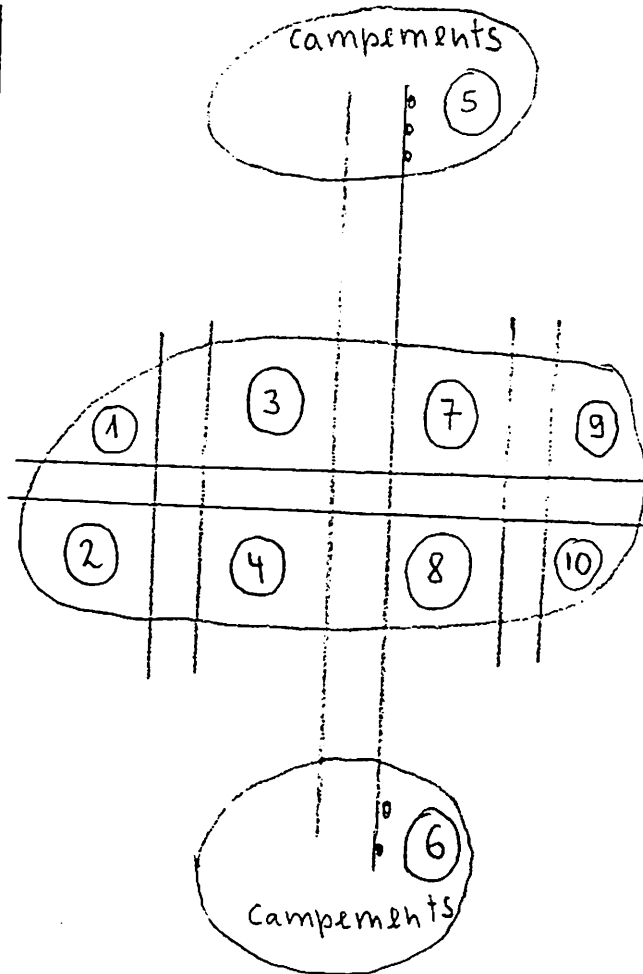
CAS n°1

↑ N village



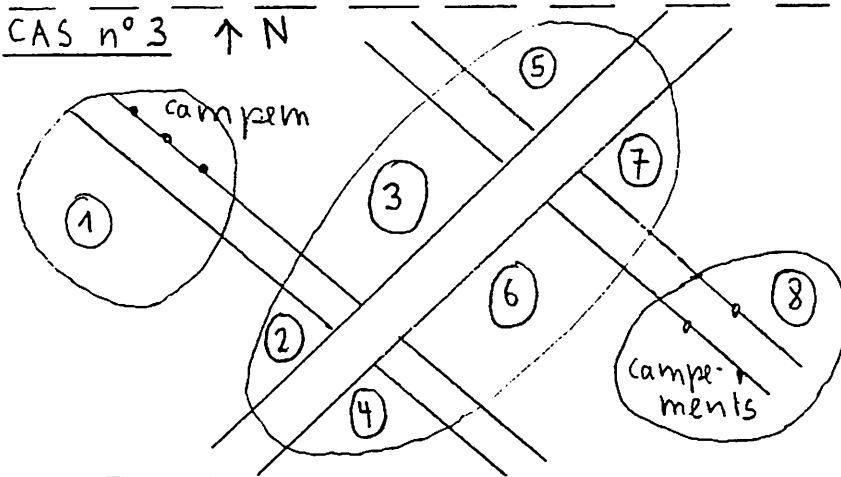
CAS n°2

↑ N



CAS n°3

↑ N



Les numéros indiquent l'ordre dans lequel vous devez faire votre délimitation.

Vos districts successifs doivent toujours comprendre en moyenne 300 personnes.

Dans tous les cas vous ne ferez un plan détaillé que pour le district d'enquête tiré (le 2ème district s'il s'agit d'un village M2; le 3ème district s'il s'agit d'un village M3, etc...). Mais ce plan détaillé devra être intégré à un plan sommaire du village où les points de repère seront bien précisés.

N'importe quel enquêteur devra pouvoir reconnaître le district à enquêter grâce à votre plan.

C. - VILLAGES G 2.500 hab. et +

Il s'agit des gros villages de plus de 2.500 habitants. Vous ne devez pas faire le découpage. Il sera fait au bureau après votre retour, car il implique un certain nombre de calculs.

Mais vous devez absolument faire un plan très détaillé du village et des campements qui y sont attachés. Demandez préalablement au chef de village s'il existe un plan de lotissement; cela vous évitera un gros travail. Si le plan de lotissement existe, vous tâcherez d'en obtenir un exemplaire ou vous le recopiez intégralement. Vous ajouterez le plan de rattachement des campements en indiquant la population de chacun d'entre eux.

Si le plan de lotissement n'existe pas, vous ferez un plan très détaillé comprenant:

- 1.) Le dessin de toutes les rues et les points de repère caractéristiques (écoles, marchés, églises, dispensaires, etc...)
- 2.) Les concessions
- 3.) Le nombre d'habitants approximatif de chaque paté de maisons (on appelle paté de maisons un groupe de maisons délimité par 4 rues).
- 4.) Le plan de rattachement des campements en indiquant pour chaque campement la population permanente n'ayant pas d'habitation au village.

II - VILLAGES A VERIFIER DEJA DECOUPES

A. - VILLAGES E

1.) Vérifiez que le village existe toujours et précisez très clairement son positionnement.

Exemple: Village situé sur l'axe allant de A à B, à tant de kilomètres de A et tant de kilometres de B.

2.) Vérifiez sommairement ("à vue le nez") que le village a moins de 600 habitants. Si vous estimez qu'il fait plus de 600 habitants, faites un plan détaillé comme pour les villages G ci-dessus.

S'il fait moins de 600 habitants, un plan très sommaire avec le rattachement des campements est suffisant.

Vérifiez simplement que le plan que vous avez est conforme à la réalité et que tous les campements y figurent.

B. - VILLAGES M

Avec le plan que vous possédez, reprérez sur le terrain un district qui est délimité. Faites un recensement très rapide de la population. Si la population du district est inférieure à 200 personnes, le district est trop petit, vous devez l'aggrandir. Si la population du ~~xxx~~ district est supérieure à 400 personnes, le district est trop grand, vous devez le couper.

La population du district doit être en moyenne de 300 personnes, c'est à dire qu'en pratique elle peut varier entre 200 et 400 personnes. Vous corrigerez en conséquence le plan qui vous a été remis.

Mais attention: Il est de la plus haute importance que le district doit clairement être délimité. Il vaut mieux conserver un district un peu trop petit, ou un district un peu trop grand qu'un district impossible à repérer clairement sur le terrain.

Dans tous les cas, que vous conserviez le district déjà découpé ou que vous le modifiez, vous noterez sur le plan le nombre d'habitants au district d'enquête.

Ne travaillez que sur le district délimité sur votre plan et sur votre environnement immédiat. N'allez pas travailler à l'autre extrémité du village, vous fausseriez tout le plan de sondage.

N'hésitez pas à réporter des points de repère supplémentaire sur le pla

C. - VILLAGES G

Les villages G ont en général 3 districts d'enquête. Chacun de ces districts d'enquête comprend une population de 100 habitants en moyenne.

Vous procéderez exactement comme pour les villages M en augmentant la taille des districts trop petits (inférieurs à 50 personnes) et en diminuant la taille des districts trop grands (supérieur à 150 personnes) de façon à obtenir dans l'ensemble une taille moyenne de 100 personnes. Vous préciserez la délimitation du district et les points de repère, le nombre de concessions, l'estimation de la population. Ceci devra être fait pour chacun des trois districts d'un gros village.

Dans certains cas (rares) les gros villages n'ont été découpés qu'en 2 districts seulement. Dans ce cas, l'un des 2 districts doit comprendre 200 personnes environ, et l'autre 100 personnes.

=====

III - REMARQUES DIVERSES - RAPPELS

-
- 1.) Quand vous vous trouvez, pour les villages G ou M, devant un problème difficile que vous n'arrivez pas à résoudre, faites un plan très détaillé (voir paragraphe 5 "Gros villages") qui permettra de trancher le problème au bureau. En ce cas, n'omettez jamais le dessin des concessions, l'effectif des populations et des campements.
 - 2.) Vous devez absolument faire tous les villages qui figurent sur votre parcours, et les faire de telle sorte qu'il ne soit pas nécessaire d'y retourner. De votre travail dépend le démarrage de l'enquête cette année. Il sera parfaitement impossible d'organiser une deuxième mission. Ne perdez pas le temps.
 - 3.) L'enquête pilote ne doit jamais avoir lieu dans les villages où vous effectuerez les travaux de découpage, mais dans le village plus proche.
 - 4.) Il est inutile de vous rappeler que vous devez avoir une tenue correcte et être très poli avec la population des villages. Si vous laissez une mauvaise impression derrière vous, vous compromettez le succès de l'enquête. Présentez vous avant de commencer votre travail et montrez votre carte d'enquêteur.
 - 5.) Le carnet de bord du véhicule doit être rempli avec soin et chaque jour. Le décompte de l'essence dépensée sera fait à votre retour, conformément à votre itinéraire.

6.) Sur le terrain, les dimanches n'existent pas. Vous devez travailler chaque jour. Vous les récupérez en jours de congé à votre retour et après examen de votre travail.

7.) La durée prévue pour votre mission est d'un mois. Vous ne devez pas excéder cette durée et vous n'en retireriez aucun avantage, bien au contraire. Faites votre calendrier en conséquence. Si vous rentrez plus tôt en ayant terminé votre travail, il n'en est que mieux.

8.) Vous téléphonerez à la Direction de la Statistique aussi souvent que possible pendant les heures de bureau. Le Numéro est le 32.03.88. Demandez le poste 241 ou le poste 239